

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024
PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 24 septembre 2024.

PRÉSENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS :

→ Claude ILLY à Sandrine AUGIER

→ Valérie GARCIA à Suzanne BROT

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024, est approuvé à l'unanimité.
Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1 – Décision Modificative n°2 Budget Principal (Rapporteur : S. BROT)

26252 Code INSEE	PORTES LES VALENCE BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2024
---------------------	---------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-518 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2208-020 : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-2104-321 : HALLE DES SPORTS	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21841-9710-211 : GROUPES SCOLAIRES	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2006-30 : CENTRE CULTUREL	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9710-211 : GROUPES SCOLAIRES	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-9705-847 : PROGRAMME ANNUEL VOIRIES	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Vote :

Approbation par 26 voix pour ; 5 contre (portes citoyenne) et 2 abstentions (S. AUGIER + pouvoir)

2 - Exploitation et entretien des équipements de chauffage, vmc, et ventilation dans les bâtiments communaux sur la commune de Portes-Lès-Valence : avenant 2 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire rappelle que l'exploitation et l'entretien des équipements de chauffage, VMC et ventilation des bâtiments communaux a été conclu avec la société HERVE THERMIQUE à la suite d'une consultation n° 2022-006 lancée le 13/6/2022 pour un montant total de :
100 840,60 € HT pour une durée de 4 ans du 1/10/2022 au 30/9/2026

Un avenant n° 1 a été conclu selon la décision n° 2023-141 du 15/9/2023 suite à l'ajout de de 4 climatiseurs mis en place en 2022 et 2023 (3 à la maison des associations et 1 en Mairie 2ème local vidéo) et l'oubli dans le P2 initial de 2 climatiseurs au Centre Culturel (5 au lieu de 3 comme mentionnés initialement dans le marché de base)

Un avenant n° 2 doit être conclu afin d'intégrer l'exploitation et l'entretien du nouveau complexe sportif Alice Milliat, et de supprimer la maintenance du gymnase Delaune que la Commune a vendu début juillet 2024.

L'avenant n° 2 est supérieur à 5%. Cette modification a exigé une présentation en Commission d'Appel d'Offres

La CAO s'est réunie le 5 juillet 2024 à 14 h 30 et a émis un avis favorable pour cet avenant n° 2

LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT en € HT	AVENANT N° 1 en € HT	AVENANT N° 2 en € HT	NOUVEAU MONTANT TOTAL EN € HT	% D'AUGMENTATION DES AVENANTS 2
unique	Société HERVE THERMIQUE 78 Impasse Grangeneuve 26800 Portes lès Valence	Montant annuel 25 210,15 € HT X 4 ans = 100 840,60 € HT	Montant annuel 679,00 € HT Soit 2 546,25 € HT (du 1/1/23 au 30/9/26)	Montant Annuel 5 200 € HT Soit 12 133,33 € HT (du 1/6/24 au 30/9/26) - 452.63 € ht soit - 2 036.82 € ht (du 1/7/24 au 30/9/26) Total 10 096.51 € ht	Montant total 113 483.36 € HT	12,537

Jean-Michel BOCHATON rebondi sur la démolition du gymnase Delaune pour réitérer sa demande de présentation de l'étude sur l'aménagement du centre-ville et le devenir du centre commercial, et de ses commerçants, sollicitant la réunion d'une commission municipale pour traiter de ces sujets.

Geneviève GIRARD informe l'Assemblée, qu'à ce jour, aucun cabinet d'étude n'a été désigné à cet effet, et s'agissant du futur immeuble de SDH, une fois le PC accordé en application des règles du PLU, il appartient au promoteur d'assurer sa commercialisation.

Jean-Michel BOCHATON en déduit que la municipalité se désintéresse de ce qui se passe aux Arcades, et du devenir du commerce existant.

Geneviève GIRARD rappelle que ce n'est pas à la collectivité de décider des installations de commerces. Elle peut créer les conditions, ce qui se fait, mais elle ne fait pas à la place. Enfin, s'agissant du centre

commercial, qui est la propriété de la ville, suite à un contexte historique, il est bien évident que d'une part une collectivité n'a pas vocation à gérer ce type d'équipement, et que d'autre part, il faudra bien se poser la question de la densification de logements en centre-ville, le commerce ne pouvant vivre qu'avec des consommateurs.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

3 - Marché à procédure adaptée concernant la construction d'un gymnase de catégorie C sur la commune de Portes lès Valence Exonération totale du montant des pénalités pour tous les lots (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément au Code des Marchés Publics.

Concernant la construction d'un gymnase de catégorie C, le planning prévoyait un délai d'exécution de 15 mois plus 2 mois de préparation.

Les interventions des entreprises ont été limitées par la présence des entreprises qui effectuées les travaux des abords. Ces travaux étaient, eux-mêmes, impactés par les travaux du lotissement (conventions de servitude de passage)

Cet aménagement de planning étant demandé par le maître d'ouvrage, les entreprises ne sont pas responsables des dépassements de délais.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à exonérer totalement du montant des pénalités les 14 lots concernés pour la construction d'un gymnase de catégorie C

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

4 – DEMOLITION COMPLETE D'UN BATI SUR LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE : AVENANT N°1 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire rappelle que les travaux de démolition du café du centre au 44 Avenue Jean Jaurès et de la maison au 4 rue Charles Doucet ont commencé.

57 prélèvements pour détecter l'amiante et le plomb ont été réalisés en 2019. L'inspection du travail s'est rendue sur place et a demandé plus de prélèvements pour la sécurité des employés.

Cette demande et les résultats des DIAG amiante et plomb complémentaires occasionnent des frais supplémentaires pour l'entreprise OBOUSSIER

Un avenant n°1 doit être conclu afin d'intégrer les nouvelles surfaces à désamianter et d'autres à déplomber. De ce fait, les délais d'exécution seront augmentés de trois semaines

L'avenant n°1 est supérieur à 5%. Cette modification a exigé une présentation en Commission d'Appel d'Offres

La CAO s'est réunie le 26 septembre 2024 à 15 h 00 et a émis un avis favorable pour cet avenant n° 1

LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT en € HT	AVENANT N° 1 en € HT	NOUVEAU MONTANT TOTAL EN € HT	% D'AUGMENTATION DE L'AVENANT
unique	Société OBOUSSIER 215 Chemin des Chaumettes 26320 Saint Marcel lès Valence	124 000	33 094	157 094	26,68

Vote :

Approbation par 33 voix pour

5 – DEMOLITION DU BLOC VESTIAIRE EST « RUGBY » SUR LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE : AVENANT 1 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Ce projet de délibération est retiré, suite à l'avis défavorable de la CAO du 26 septembre, sur un avenant de 29 144.40 € HT ; soit 66.23% du montant du marché initial. Une nouvelle consultation sera lancée.

6 – Indemnités pour Elections (Rapporteur : S. BROT)

Madame le Maire propose de verser une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) avec un coefficient de 6 aux agents communaux ayant travaillé dans le cadre des élections législatives les 30 juin 2024 et 7 juillet 2024 et fixe le crédit global à 2183.40 €.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

7 – Modification du tableau du personnel (Rapporteur : S. BROT)

1) Service espaces verts

Mise au stage d'un agent sur un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1^{er} octobre 2024.

2) Service voiries

Suite à une réussite au concours, création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Suite à la promotion interne, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Mise au stage sur un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1^{er} novembre 2024.

3) Service ATSEMS

Suite à des départs en retraite :

- Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des Atsems à compter du 1^{er} octobre 2024.
- Création de deux postes à temps non complet (32h) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

8 – Territoire d'énergie Drome SDED - Rapport d'Activité 2023 (Rapporteur : G. GIRARD)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ainsi, est présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Territoire d'énergie Drome SDED (en Annexe).

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

9 – VALENCE ROMANS AGGLOMERATION- Rapport d'Activité 2023 (Rapporteur : G. GIRARD)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ainsi, est présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2023 de Valence Romans Agglomération (en Annexe).

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

10 – Décisions (Rapporteur : G. GIRARD)

Décisions – état civil

N°100 : achat concession simple.

N°108 : Renouvellement concession PLV1 n°1008.

N°112 : achat concession simple.

N°124 : achat de concession simple n° 246.

N°125 : achat concession simple n°206.

N°126 : achat concession double n°299 - 301.

Décisions – comptabilité - marché public

N°101 : Signature d'un marché de "mission de maîtrise d'œuvre (phase 2 aménagement de l'arboretum) avec Paysage de brousse pour 18 400 € ht.

N°106 : Contrat NCL009038 - Contrat de services BLES BL CONNECT à compter du 01/09/2024 - BERGER LEVRAULT.

N°106 bis : Contrat d'abonnement Service SAAS - SOGELING.

N°111 : demande de subvention auprès du CD 26 pour isolation GS Voltaire.

N°113 : vente d'un photocopieur pour 50 euros à CCOPY FAX.

N°114 : avenant N°2 au bail commercial de CASINO - transfert à A SUPER 3.

N°116 : Signature de l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre d'exécution + OPC avec BET FDBE pour la démolition du café Courbet pour un montant de rémunération définitif de 11 146,47 € HT annulé et remplacé n° 119.

N°117 : Signature de l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre d'exécution + OPC avec BET FDBE pour la démolition du vestiaire rugby pour un montant de rémunération définitif de 5 605,75 € HT annulé et remplacé n° 120.

N°119 : Signature de l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre d'exécution + OPC avec BET FDBE pour la démolition du café Courbet pour un montant de rémunération définitif de 11 146,47 € HT rajout délai.

N°120 : Signature de l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre d'exécution + OPC avec BET FDBE pour la démolition du vestiaire rugby pour un montant de rémunération définitif de 5 605,75 € HT rajout délai.

N°121 : Signature du marché de démolition vestiaires bloc rugby avec la société OBOUSSIER pour 44 000 ht.

N°127 : Signature d'un contrat de maintenance sécurité du mur d'escalade A Milliat.

N°132 : Signature d'un devis avec Sassoulas pour la réalisation de prélèvements de recherche d'amiante avant travaux école maternelle Voltaire pour un montant estimatif de 350 € HT.

N°133 : Signature d'un devis avec Coste pour l'étude de faisabilité comparative entre 3 types d'énergie GS Voltaire pour un montant estimatif de 6 340,25 € HT.

Décisions – urbanisme

N°	Adresse	Références cad.	
24/99	10 rue Victor Hugo	AO0074	Non Prémption
24/103	37 rue J Brel	AO0197, AO0199, AO203	Non Prémption
24/104	652 route des Mernes	ZC0369	Non Prémption
24/105	1 rue Rosa Luxembourg	AK0222	Non Prémption
24/109	9 bis allée fleurie	AP0015	Non Prémption
24/110	1288 av Pdt Salvador ALLENDE	AD0175	Non Prémption
24/115	101 rue Jean Jaures	AN0175	Non Prémption
24/118	13 rue Eugène Revel	AL0137	Non Prémption
24/122	3 rue Victor Hugo et 131 rue Jean Jaurès	AO 0053 et AO 0428	Non Prémption
24/123	26 rue Henri Barbusse	AO 0084	Non Prémption
24/128	26 rue Edith Piaf	AP 0057	Non Prémption
24/129	50 rue P Vaillant couturier	AW 0003	Non Prémption
24/130	28 allée de l'orée du Bois	AS 182 -185-186	Non Prémption
24/131	11 allée des Portes du Soleil	AV 0084 -0085	Non Prémption